



**ASSOCIATION POUR LA COLLECTE ET LA GESTION  
DES FONDS DE LA BRANCHE FORMATION**

Madame Lise DEFRANCE  
23, avenue Guy de Maupassant  
06100 NICE

Paris, le 24 février 2012

***Le Président de la CPN***

**Dossier n° 6931**

Madame,

La Commission Paritaire Nationale (CPN) de la branche s'est réunie le 23 janvier 2012 afin d'étudier votre dossier.

Vous trouverez ci-dessous la réponse apportée par la Commission Paritaire.

Je vous prie de croire, Madame, à l'expression de mes salutations distinguées.

  
p/o Larbi BESSA  
Président de la CPN

**Réponse apportée par la CPN le 23 janvier 2012 - Dossier 6931**

La Commission a déjà statué sur votre demande en date du 11/12/2009. A ce jour, les partenaires sociaux sont dans l'incapacité d'apporter des réponses complémentaires ou supplémentaires en raison d'avis différents au sein des deux collèges.

Quelles que soient les demandes futures, la réponse sera identique.